

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10-432-1932 Ouverture d'un crédit supplémentaire de 12.000 francs au budget local de la Côte française des Somalis, exercice 1932.

n° 10-432-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 octobre 1932

Numéro JO
n° 432 du 30/11/1932

Date du numéro
30 novembre 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 13 avril 1932, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— Est approuvé l'arrêté pris par le Gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration, le 16 septembre 1932, portant ouverture au

chapitre VII : « Services financiers », du budget local de l'exercice 1932, d'un crédit supplémentaire de 12.000 francs et annulation d'un crédit de pareille somme au

chapitre XV : « Dépenses imprévues ». Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

A LBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Albert SARRAUT.**